CHRISTIAN CAUGANT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DES HAUTS DE FRANCE

commissaire
aux comptes

Association Festival des Forêts

Siège Social :
2 Rue du Général Bourcier

60200 Compiègne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES SOCIETAIRES APPELES A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

COMPIEGNE - 4, Rue Niepce -Les Tertiales - ZAC de Mercières - 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 30 50 20 - E-mail : caugant.christian@orange.fr
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE. Siret FR 65 333 506 517 00031

Le 10 Novembre 2023,

Association Festival des Forêts

2 Rue du Général Bourcier

60200 COMPIEGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Septembre 2022 au 31 Août 2023

SOMMAIRE

		Pages
Rapport	.....	1 - 3
Bilan Actif - Passif	.....	4 - 5
Compte de Résultat	.....	6 - 7
Annexe	.....	8 à 19

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Festival des forêts relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Compiègne
Le 10 Novembre 2023

Christian CAUGANT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

BILAN - ACTIF

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF	Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023			01/09/2021 au 31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	441,00	441,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	4 926,44	4 926,44		
Autres	3 738,71	3 738,71		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	180,00		180,00	180,00
TOTAL (I)	**9 286,15**	**9 106,15**	**180,00**	**180,00**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 214,54		1 214,54	453,12
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	3 536,00		3 536,00	192,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	183 851,05		183 851,05	237 209,52
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	223,13		223,13	7 072,65
Charges constatées d'avance	1 227,32		1 227,32	2 072,30
TOTAL (II)	**190 052,04**		**190 052,04**	**246 999,59**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**199 338,19**	**9 106,15**	**190 232,04**	**247 179,59**

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C.CAUGANT

BILAN - PASSIF

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PASSIF

		Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Du 01/09/2021 au 31/08/2022
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		13 164,05	13 164,05
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		10 671,43	10 671,43
Autres			
Report à nouveau		-92 914,73	-11 550,84
Excédent ou déficit de l'exercice		85 295,89	-81 363,89
	Situation nette (sous total)	*16 216,64*	*-69 079,25*
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**16 216,64**	**-69 079,25**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		72 326,11	76 326,11
	TOTAL (II)	**72 326,11**	**76 326,11**
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 409,42	3 930,20
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		67 161,13	215 448,01
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		10 508,77	12 632,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		6 609,97	7 922,04
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	**101 689,29**	**239 932,73**
Ecarts de conversion passif	**(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**190 232,04**	**247 179,59**

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C.CAUGANT

COMPTE DE RÉSULTAT

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 380,00	3 577,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 445,61	7 528,94
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	62 110,30	66 190,64
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	202 500,64	270 103,95
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	126 114,00	128 182,96
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	680,00	18 132,25
Utilisations des fonds dédiés		5 000,00
Autres produits	207,75	225,56
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**400 438,30**	**498 941,30**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 359,99	7 554,14
Variation de stock	-761,42	-453,12
Autres achats et charges externes	174 896,88	278 288,04
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 446,03	3 912,90
Salaires et traitements	111 772,10	168 753,89
Charges sociales	42 754,20	69 380,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	118,06	8 000,00
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		4 000,00
Autres charges	5 078,40	22 933,66
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**340 664,24**	**562 369,96**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**59 774,06**	**-63 428,66**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	174,42	165,77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**174,42**	**165,77**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**174,42**	**165,77**

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C.CAUGANT

COMPTE DE RÉSULTAT

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**59 948,48**	**-63 262,89**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	38 000,00	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**38 000,00**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 070,65	18 101,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 581,94	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**12 652,59**	**18 101,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**25 347,41**	**-18 101,00**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**		
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**438 612,72**	**499 107,07**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**353 316,83**	**580 470,96**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**85 295,89**	**-81 363,89**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	116 317,32	55 282,00
Bénévolat	103 657,46	120 806,21
TOTAL	**219 974,78**	**176 088,21**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	46 626,73	3 825,00
Prestations en nature	69 690,59	51 457,00
Personnel bénévole	103 657,46	120 806,21
TOTAL	**219 974,78**	**176 088,21**
TOTAL	**85 295,89**	**-81 363,89**

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C.CAUGANT

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			
Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 190 232,04 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 85 295,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Mobilier	1 ans

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA
C. CAUGANT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	441		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		4 926		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	3 739		1 700
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	8 665		1 700
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		180		
		TOTAL	180		
		TOTAL GENERAL	9 286		1 700

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			441	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				4 926	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier		1 700	3 739	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		1 700	8 665	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				180	
		TOTAL			180	
		TOTAL GENERAL		1 700	9 286	

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		441			441
	TOTAL	441			441
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 926			4 926
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	3 739	1 700	1 700	3 739
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	8 665	1 700	1 700	8 665
	TOTAL GENERAL	**9 106**	**1 700**	**1 700**	**9 106**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES			Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial						
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gales agen. aménag constr.					
Inst. techniques matériel et outillage industriels						
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau et mob. informatique					
	Emballages récupérables divers					
Immobs financières	Titres mis en équivalence					
	Titres de participations					
	Autres					
		TOTAL				
Stocks						
Créances			8 000		8 000	
Valeurs mobilières de placement						
		TOTAL GÉNÉRAL	**8 000**		**8 000**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		180		180
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		3 536	3 536	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	36 968	36 968	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	119 501	119 501	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	25 525	25 525	
	Charges constatées d'avance		1 227	1 227	
	TOTAUX		**186 937**	**186 757**	**180**

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 227
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**1 227**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	145 026
Disponibilités	
TOTAL	**145 026**

VISA C. CAUGANT

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

	À l'ouverture de l'exercice				Utilisations			À la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issue de	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Crédit agricole	52 656,78		52 656,78					52 656,78	
Conseil Départemental St Pierre	10 669,33		10 669,33					10 669,33	
Cyclo Rando	4 000,00		4 000,00		4 000,00				
Orgues de la forêt	9 000,00		9 000,00					9 000,00	
TOTAL	**76 326,11**		**76 326,11**		**4 000,00**			**72 326,11**	

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Subvention perçue dans le cadre de la rénovation de l'Abbaye de Saint Pierre en Chastres
. Crédit antérieur à 2016 : perçu : 48 000 - Restant à engeger en fin d'exercice : 30 567
. Crédit agricole 2016 : perçu : 30 000 - Restant à engager en fin d'exercice : 22 090
Subvention du département de l'Oise perçue pour l'aménagement paysagé du site de Saint Pierre en Chastres
. Perçu : 40 000 - Restant à engager en fin d'exercice : 10 669
Don perçu dans le cadre de l'utilisation des orgues de Saint Jean aux Bois, Pierrefonds et Vieux Moulin :
. Perçu : 14 000 - Restant à engager en fin d'exercice : 9 000

COMMISSAIRE AUX COMPTES C. CAUGANT VISA

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	17 409	17 409		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		67 161	67 161		
Personnel & comptes rattachés		4 039	4 039		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		5 428	5 428		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	140	140		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	902	902		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		6 380	6 380		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**101 459**	**101 459**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 399
Dettes fiscales et sociales	10 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**32 510**

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA C. CAUGANT

ENGAGEMENTS

Assoc FESTIVAL DES FORETS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 7 726,21 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,80 %
Départ volontaire à	65 ans

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Valorisation des contributions volontaires en nature

- Charges

Mise à disposition des biens et des services :

Ville de Compiègne
Locaux, bureaux : 15 000
Mise à disposition site St Pierre : 30 000
Personnel technique : 35 000
Communication : 9 700

Personnel bénévole : 103 657
Divers : 26 637

- Produits

Bénévolat : 103 657
Prestations en nature : 116 317

COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA
C. CAUGANT